

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023**  
**DN/NC**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
Reçu en préfecture le 28/03/2023  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20230328-2023\_024-DE

**Objet: Modification Statutaire de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs - Groupe : Politique du logement et du cadre de vie - Nouvelle compétence d'intérêt communautaire - France Rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat**

**N° : DCM2023/024**

**PUBLIÉE LE : 28/03/2023**

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 20 mars à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 13 mars 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Angélique GÉNART qui donne à Élise THIRIOT

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Jessica LEROY qui donne pouvoir à Gérard LANDO

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Annette DABIT

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs:

Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY

**ÉTAIT EXCUSÉ :**

Monsieur Benoit REYRE

**ABSENTE :**

Madame Céline ÉTIENNE

Conseillers en exercice : **Présents : 19 - Absents : 2 – Pouvoirs : 8 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-5-1 et L 5214-16 ;*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs;*

*Vu la délibération n°107-2022 de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs en date du 01/12/2022 décidant de définir dans le groupe thématique de compétences Politique du logement et du cadre de vie comme étant d'intérêt communautaire pour la politique du logement la compétence : France rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat ;*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur cette nouvelle compétence de la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Après exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé aux Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la prise de la compétence France rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs,
- **D'APPROUVER** la modification des Statuts de la Communauté de Communes en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'APPROUVER** la prise de la compétence France rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs,
- **D'APPROUVER** la modification des Statuts de la Communauté de Communes en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**